

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
.....
REGION DE L'ADAMAOUA
.....
CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
BP : 542 Ndéré Tel : 222 25 26 41



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland
.....
ADAMAOUA REGION
.....
REGIONAL COUNCIL FOR ADAMAOUA
.....
GENERAL SECRETARIAT
.....
PO BOX : 542 Ndéré Tel : 222 25 26 41

06 MAI 2026

ADDITIF N° 01 /A/CR-AD/SG/2026 DU _____ RELATIF A L'AVIS D'APPELS D'OFFRES
N° 05/AONO/CR-AD/SG/CIPM/2026 DU 8 AVRIL 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES AVEC DEUX BUREAUX DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS
SECONDAIRES DE LA REGION DE L'ADAMAOUA SUIVANT : CETIC DE SONKOLONG (Commune de
Bankim) (LOT 1), LYCEE BILINGUE DE LINGAM (Commune de Bankim) (LOT 2), CES DE BEKA GUIWANG,
Commune de Meiganga (LOT 3), CES DE YAMBA, Commune de Djohong (LOT 4) ET CETIC DE KOMBO-
LAKA, Commune de Meiganga (LOT 5).

Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua, Autorité Contractante, porte à la connaissance des potentiels soumissionnaires postulant pour l'Avis d'Appel d'Offres ci-dessus mentionné, que des modifications ci-après sont apportées à certaines parties dudit Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

I. **AU LIEU DE :**

**PIECE N° 1:
AVIS D'APPEL D'OFFRE (AAO)**

12 Remise des offres

Les offres devront être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 19 MAI 2026 à 14 Heures. Une copie de sauvegarde des offres enregistrées sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise au SIGAMP sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde » ainsi que les originaux de la caution de soumission et du récépissé de la CDEC dans le délai imparti en plus de la mention ci-dessus dans le délai imparti qui est de minimum vingt-cinq jours ouvrables à compter de la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

14 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu au siège de la Commission sise au Secrétariat Général du Conseil régional, le **19 MAI 2026** à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès du Conseil Régional.

15. Evaluation des offres

1. ***Critères éliminatoires***

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une pièce administrative après épuisement de délai de 48 heures accordé par la CIPM;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence de l'original de la caution de soumission ;
4. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
5. Absence du certificat ou de la décision de catégorisation D (minimum) du sous-secteur Bâtiment et Équipements Collectifs certifiée par un Délégué Régional MINMAP;
6. L'absence de la Capacité Financière (30% du montant prévisionnel);
7. La note technique inférieure à 70% des oui.

LIRE :

**PIECE N° 1:
AVIS D'APPEL D'OFFRE (AAO)**

12 Remise des offres

Les offres devront être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 22 MAI 2026 à 14 Heures. Une copie de sauvegarde des offres enregistrées sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise au SIGAMP sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde » ainsi que les originaux de la caution de soumission et du récépissé de la CDEC dans le délai imparti en plus de la mention ci-dessus dans le délai imparti qui est de minimum vingt-cinq jours ouvrables à compter de la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

14 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu au siège de la Commission sise au Secrétariat Général du Conseil régional, le **22 MAI 2026** à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès du Conseil Régional.

15. Evaluation des offres

1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une pièce administrative après épuisement de délai de 48 heures accordé par la CIPM;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence de l'original de la caution de soumission ;
4. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
5. Absence du certificat ou de la décision de catégorisation D (minimum) du sous-secteur Bâtiment et Équipements Collectifs certifiée;
6. L'absence de la Capacité Financière (30% du montant prévisionnel);
7. La note technique inférieure à 70% des oui

II. **AU LIEU DE :**

PIECE N° 3:
REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

3. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une pièce administrative après épuisement de délai de 48 heures accordé par la CIPM;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence de l'original de la caution de soumission ;
4. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
5. Absence du certificat ou de la décision de catégorisation D (minimum) du sous-secteur Bâtiment et Équipements Collectifs certifiée par un Délégué Régional MINMAP;
6. L'absence de la Capacité Financière (30% du montant prévisionnel);
7. La note technique inférieure à 70% des oui.

LIRE :

PIECE N° 3:
REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

3. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une pièce administrative après épuisement de délai de 48 heures accordé par la CIPM;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence de l'original de la caution de soumission ;
4. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
5. Absence du certificat ou de la décision de catégorisation D (minimum) du sous-secteur Bâtiment et Équipements Collectifs certifiée;
6. L'absence de la Capacité Financière (30% du montant prévisionnel);
7. La note technique inférieure à 70% des oui.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

AMPLIATION :

- DR-MINMAP/AD
- ARMP/AD
- CIPM/RAD
- ARCHIVES/CHRONO ARCHIVES
- AFFICHAGE

Ngaoundéré, le **06 MAI 2026**
LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA

ABOU ISSA
